



PV du CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2026

Présents : Bernard Graille, Josette Baudounet, Christine Bedel, Véronique Chillon, Christophe Balmayer, Christian Charre, Corinne Aubertin

Absents excusés : Marine Pierre

2026 02 23 - 1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2026

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2026

Le conseil approuve à l'unanimité

2026 02 23 - 2 Compte financier Unique (CFU)

Suite au dysfonctionnement des services de la trésorerie, la validation des CFU par la trésorerie n'a pas pu être validée. Aussi il est possible de faire une reprise anticipée des résultats pour le vote du budget. Cette opération consiste à préparer une première affectation des résultats provisoire à partir des données comptables actuelles qui sera éventuellement revue au vu des données comptables réellement constatées au moment du CFU.

Il est possible alors de faire un conseil où sera votée la reprise anticipée des résultats et le budget. Un autre conseil devant être prévu ultérieurement pour voter le CFU, la véritable affectation des résultats et une éventuelle décision Modificative du budget pour corriger les différences.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de reporter la validation du CFU

2026 02 23 – 3 Affectation des résultats (provisoire car impossibilité de voter le CFU)

Madame le Maire propose l'affectation provisoire des résultats vérifiée à ce jour par la trésorerie :

Résultat investissement exercice 2025	- 126 317,10 €
Résultat investissement 2024 reporté sur 2025	103 550,95 €
D Solde d'exécution cumulé d'investissement 2025 à reporter sur 2026	- 22 766,15 €
Résultat de fonctionnement	
A/Résultat de fonctionnement exercice 2025	94 064,02 €
B/Résultat de fonctionnement 2024 reporté sur 2025	151 715,28 €
C/Résultat à affecter = A+B (Hors restes à réaliser)	245 779,30 €
D/Solde d'exécution cumulé d'investissement 2025	- 22 766,15 €
E/Solde des restes à réaliser d'investissement 2025	- 98 673,37 €
F/Besoin de financement = D+E	- 121 439,52 €

Affectation=C	245 779,30 €
1) G/Affectation en réserve R 1068 en inv.sur 2026 G= au minimum, couverture du besoin en financement F	121 439,52 €
2) H/Report en fonctionnement R002 sur 2026=C+G	124 339,78 €
Déficit reporté en investissement 2026 sur D002	22 766,15 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité

2026 02 23 - 4 Budget 2026

Madame le maire présente le budget 2026 comme suit, avec prise en compte de l'affectation des résultats (anticipée) :

Fonctionnement, budget équilibré en recettes et en dépenses : 532 636,34 €

Investissement, budget équilibré en dépenses et en recettes : 622 059,56 €

Présentation du budget de fonctionnement par chapitres, et du budget d'investissement

Le conseil approuve à l'unanimité

2026 02 23 - 5 Programme de travaux ONF

Madame le maire présente au conseil le programme de travaux pour l'année 2026 proposé par l'ONF, sur les forêts communales et sectionales de la commune.

Reporté à l'unanimité

2026 02 23 – 6 Projet « Nuits en paroi »

Madame le Maire expose à l'assemblée, le projet nuits en paroi

Il est proposé au conseil de donner l'autorisation au porteur de ce projet.

Le conseil décide, avec une abstention et 6 voix pour, d'autoriser ce projet pour la saison 2026, sous réserve de l'accord du SDIS et de la Communauté de Communes Millau Grands Causses

2026 02 23 – 7 Rapport enquête publique pour déclassement du chemin de Cèze

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de monsieur Parthenay, propriétaire d'une habitation à Cèzes, qui souhaite acquérir la parcelle N°436, faisant partie d'un chemin rural, aux fins de réaliser une extension de son habitation.

Lors de sa séance du 17/11/2025, le conseil municipal avait approuvé le principe de déclassement du chemin, et autorisé madame le maire à lancer l'enquête publique.

L'enquête publique a été réalisée par le commissaire enquêteur agréé, Monsieur Henri Pujol, du 12 janvier au 26 janvier 2026.

Après présentation du rapport de l'enquête publique, Le conseil décide à l'unanimité d'approuver ce rapport et d'autoriser madame le maire à procéder à la vente et à signer tous documents afférents à ce dossier.

La secrétaire de mairie de Mostuéjols bénéficie de la reconnaissance de travailleur handicapée (RQTH) qui permet de bénéficier d'aides à l'Adaptation de son poste de travail (par exemple, achat de matériels, logiciels spécifiques)

L'agence Cap emploi qui accompagne les travailleurs en situation de handicap, a été sollicitée par la commune pour une étude de son poste de travail. Cette étude a été validée par la médecine du travail, elle préconise les aménagements nécessaires de son poste de travail suivants :

Fauteuil ergonomique, tapis souris ergonomique, clavier et souris filaire.

Pour permettre aux communes de mettre en place ces aménagements, l'organisme public du FIPHFP propose des aides au financement au titre de la DETR, d'un montant de 90% de la dépense.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses : Millau Mécanographie : 1 878,79 €

Aide DETR-FIPHFP : 1 691,00 €

Autofinancement de la commune : 187,79 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser madame le maire à :

- Demander une aide au titre de la DETR-FIPHFP
- Autoriser madame le maire à inscrire les crédits au budget 2026
- Autoriser madame le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2026 02 23 – 9 Routes communales suite aux intempéries, demande d'aide au titre de la dotation de solidarité

Suite aux intempéries de décembre 2025, la commune a subi de gros dégâts sur la voirie communale : partie haute de la route des Lacs, route de Saint Pierre, route du Causse et le chemin situé en dessous.

Lors de sa séance du 26 janvier 2026, le conseil a autorisé madame le maire à demander une aide au titre de la DETR pour financer en 2026 les remises en état de ces routes, pour un montant de dépenses estimé à 52 000 € HT.

D'autres dégâts sur la route communale du Causse sont apparus en amont, le montant complémentaire des dépenses est estimé à 14 945,00 € HT.

D'autre part, une aide complémentaire au titre de la Dotation de Solidarité pour « évènement climatique grave » peut être sollicitée.

Madame le maire présente au conseil le nouveau plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel Routes communales			
Dépenses		Financement	
Route du Causse	19 802.00 €	DETR	20 800.00 €
Complément route du Causse	14 945.00 €	Dotation	20 000.00 €
Route des Lacs	19 130.12 €	Autofinancement commune	20 250.12 €
Route de Saint Pierre	7 173.00 €		
Total dépenses HT	61 050.12 €	Total financement	61 050.12 €
TVA	12 210.02 €		
Total TTC	73 260.14 €		

Le conseil décide :

- D'approuver le projet de remise en état des trois routes communales,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,

- D'autoriser madame le maire à demander une aide complémentaire au titre de la dotation de solidarité
- D'autoriser madame le maire à signer les devis et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ces dossiers.

2026 02 23 – 10 Aire protégée de Saint Marcellin, acquisition Safer

Madame le maire rappelle au conseil que la commune mène un projet de plan de gestion du site Naturel de saint Marcellin, porté par le Parc Naturel Régional des Grands causses, avec pour finalité :

- Regrouper les différents projets et attentes dans un « document cadre » permettant de fixer et programmer les objectifs et les actions,
- Valoriser les actions de connaissance et de préservation déjà menées,
- Labelliser le site en zone de protection forte dans le cadre de la SNAP 2030.

Les objectifs de ce plan de gestion, répondent aux différents enjeux du site de saint Marcellin :

- Enjeux biodiversité à préserver (habitats naturels, avifaune, chiroptères)
- Préserver le patrimoine bâti et la valeur paysagère
- Gérer et encadrer la fréquentation du site (APN)
- Evolution de la zone incendiée
- Gestion du foncier situé dans le périmètre du projet
- Réflexion sur les multi-usages du site

Madame le maire informe l'assemblée que le service de veille de la SAFER a transmis à la commune un projet de vente de parcelles situées dans le périmètre de la future zone de protection forte, pour une surface de 14ha, et un prix d'acquisition de 10 000,00€, (auquel il faut ajouter les frais de rétrocession SAFER estimés à 3 032,38€ HT).

Le montant total de la rétrocession est estimé à : 13 032,38 HT, soit 15 638,85 € TTC.

Liste des parcelles : C 0149, C 0091, C 0092, C 0112, C 0113, C 0114, C 0051, C 0052, C 0053, C 0054, C 0055, C 0007, C 0011, C 0084, C 0085, C 0088, C 0089, C 0040, C 0041, C 0042, C 0116, C 0117, C 0118, C 0124, C 0125, C 0126

Pour financer cette rétrocession, une aide pourrait être demandée au département au titre des ENS, et l'autofinancement nécessaire inscrit au budget 2026, grâce à la dotation Biodiversité perçue par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe d'acquisition de ces parcelles dans le cadre du projet de labellisation Stratégie Nationale des Aires Protégées porté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses,
- d'autoriser madame le maire à solliciter la SAFER pour une candidature à l'acquisition via la procédure de préemption,
- d'autoriser madame le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- D'autoriser madame le maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à ce projet

2026 02 23 – 11 Remise en état du débarcadère de Saint pal,

Les intempéries et la crue du mois de décembre 2025 ont fortement endommagé l'accès au débarcadère du Mas de Lafon, très utilisé par les loueurs de canoés en période estivale.

Pour étudier la restauration de cet accès, il conviendrait de solliciter les services d'Aveyron Ingénierie pour une mission d'accompagnement.

Devant l'ampleur des travaux de remise en état, madame le maire propose de solliciter une aide à la Communauté de Communes Millau Grands Causses, par le biais d'un fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Plan de financement prévisionnel pour remise en état de l'accès au débarcadère du Mas de Lafon			
Dépenses		Financement	
Terrassements et tout-venant	25 000.00 €	Fonds de concours	10 000.00 €
		Autofinancement commune	20 000.00 €
Total dépenses HT	25 000.00 €	Total financement	30 000.00 €
TVA	5 000.00 €		
Total TTC	30 000.00 €		

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver la remise en état de l'accès au débarcadère du Mas de Lafon
- D'approuver le plan prévisionnel présenté
- D'autoriser madame le Maire à inscrire les sommes au budget 2026
- D'autoriser madame le maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes
- D'autoriser madame le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2026 02 23 – 12 PMO photovoltaïque : convention EMC2

Madame le maire expose au conseil que les panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de la Maison des Arziolles sont en fonction et produisent de l'électricité en auto consommation collective avec revente d'une partie au SIVOM Tarn et Lumensonesque.

Dans ce cadre, la commune n'ayant pas les compétences ni le personnel pour assurer la prestation de Personne Morale Organisatrice, a demandé à l'association EMC2 d'étudier la possibilité d'assurer cette fonction pour le compte de la commune, avec l'objectif que le chiffre d'affaire généré par la revente à OA Solaire et au SIVOM couvre le remboursement de l'emprunt contracté (une échéance annuelle de 3000€)

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver le partenariat avec l'association EMC2,
- d'autoriser madame le maire à signer la convention de partenariat, et tous documents nécessaires.

2026 02 23 – 13 Demande de fermage à Saint Pal

Madame le maire présente au conseil la demande d'un administré agriculteur récemment arrivé sur la commune de Mostuéjols, pour se rapprocher de sa fille.

Etant installé en agriculture bio dans le Gard, Il est à la recherche de parcelle cultivable pour continuer son installation en maraîchage bio.

Il sollicite la commune pour une demande de fermage ou de commodat (Mise à disposition sans contrepartie financière) sur les parcelles communales situées à Saint Pal (cf plan)

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de reporter ce point et de proposer à l'administré de refaire sa demande après les élections de mars 2026.

2026 02 23 – 14 Snack de la Via, action formation-Développement ADEFPAT

La gestion du snack de la Via était confiée à monsieur Andorra, par le biais d'une convention d'occupation du domaine public octroyée jusqu'au 31 octobre 2025. Ce dernier a rendu les clés et un état des lieux a été établi en date du 9 février.

Il convient de relancer la mise en gestion du snack de la Via. Pour étudier un mode de gestion adapté, et les travaux nécessaires, madame le Maire propose de recourir à l'accompagnement de l'Adefpat (Action-Formation-Développement).

Le conseil décide à l'unanimité d'approuver la possibilité d'un accompagnement ADEFPAT et d'autoriser madame le maire à faire le nécessaire.

2026 02 23 – 15 Convention de passage pour accès plage noire

L'accès à la plage Noire de Mostuéjols, emprunte une partie de parcelle privée.

Les propriétaires souhaitent établir une convention de passage qui permette l'accès à la rivière sur cette portion privée, et dégage les propriétaires de leur responsabilité en cas d'accident en lien avec la fréquentation du site.

Le Syndicat Bassin Versant Tarn Amont a été sollicité pour la rédaction de la convention présentée. Il est proposé au conseil d'autoriser madame le maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser madame le Maire à signer la convention.

2026 02 23 – 16 Don pour la restauration de la sacristie de l'église de Mostuéjols

Une trentaine de coréens sont venus en pèlerinage à Mostuéjols pour rendre hommage au missionnaire Xavier Baudounet, bâtisseur de la cathédrale de Jeonju en Corée du sud.

Les pèlerins ont pu bénéficier d'une messe célébrée dans l'église de Mostuéjols.

Madame le Maire donne lecture du mail reçu en mairie par le père Frédéric KIM Sung Bong

« Madame la Maire, bonjour,

J'espère que les habitants de Mostuéjols se portent bien.

Comme vous le savez, grâce au dévouement du père Baudounet, originaire de Mostuéjols, nous avons pu bénéficier d'une belle église et d'une communauté vivante.

D'une certaine manière, nous n'avons fait que recevoir.

C'est pourquoi, afin d'exprimer notre reconnaissance, les fidèles de notre paroisse, avec des pèlerins, ont organisé une collecte à la fin de l'année dernière.

Nous souhaitons que le montant recueilli soit utilisé pour la conservation et l'entretien de l'église de Mostuéjols, notamment de la sacristie, dans l'église où j'ai eu la joie de célébrer la messe avec des pèlerins coréens et les habitants du village.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations respectueuses. »

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter le don de 23 642 € reçu par la trésorerie sur le compte de la commune, et d'inscrire au budget les sommes correspondantes pour la restauration de la sacristie de l'église de Mostuéjols.

Questions diverses

La séance est levée à 19h55